

Procès-verbal du Conseil Municipal - 25 Septembre 2024 -

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq septembre, à dix-neuf heures, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard BAILAN, Maire.

La convocation a été adressée le dix-neuf septembre deux mille vingt-quatre.

ÉTAIENT PRÉSENTS : 09 membres

M. BAILAN Bernard, M. MAURIN Pierre, M. ROUSSET Philippe, M. LORTEAU Christophe, M. TORRES Daniel, M. CHARREYRE Didier, Mme DUPERRIN Sandrine, M. BENOIT Jérôme, Mme PETIT Danielle.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : 06 membres

Mme ALARIC Valérie, Mme HOURDEBAIGT Dominique, M. BROUILLARD Tony, Mme JOLLY-MICHEAU Corinne, M. DARJOUR Bruno, M. BOUCHERIE Frédéric.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : M. ROUSSET Philippe.

I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 28 AOÛT 2024

II – DECISION MODIFICATIVE N°4 – COMMUNE

Vu le besoin de procéder à la modification des crédits, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le budget comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 231-2001 : AM Chemin Micarotte	20 000.00 €			
D 231-71 : Travaux Eglise		23 000.00 €		
D 231-9011 : Travaux de Voirie	3 000.00 €			
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	23 000.00 €	23 000.00 €		
Total	23 000.00 €	23 000.00 €		
Total Général		0.00 €		0.00 €

III – ACHAT DE PAPIER EN NOMBRE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déterminer un fournisseur pour l'achat de 100 ramettes de papier A4.

Trois propositions sont présentées :

FOURNISSEURS	PU HT	Montant HT
BRUNEAU	4.80 €	480.00 €
MAXI BURO	5.10 €	510.00 €
SEDI	5.50 €	550.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir écouté l'exposé de Monsieur Le Maire et délibéré :

- **Décide** de retenir l'offre de Bruneau pour un montant HT de 480.00 € (soit un montant TTC de 576.00 €),
- **Autorise** Monsieur le Maire à effectuer les formalités administratives nécessaires pour l'acquisition de ces fournitures.

IV– CHRONOFEU – DEVIS COMPLEMENT DE MATERIEL DE PROTECTION INCENDIE

Suite à la vérification annuelle du matériel incendie, Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal l'offre de prix établie par la société CHRONOFEU relative au complément du matériel incendie.

Le montant HT de cette estimation s'élève à 195.64 € HT, soit un montant total de 234.77 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir écouté l'exposé de Monsieur Le Maire et délibéré :

- **Accepte** le devis de l'entreprise CHRONOFEU pour un montant global HT de 195.64 €, soit 234.77 € TTC,
- **Autorise** Monsieur Le Maire à effectuer les formalités nécessaires pour l'exécution des travaux.

V– CHRONOFEU – ECOLE – DEVIS CONFORME A LA REGLEMENTATION DES ERP - PLANS

Le Maire expose au Conseil Municipal l'offre de prix établie par la société CHRONOFEU en ce qui concerne l'établissement de plans des locaux de l'école élémentaire.

Le montant HT de cette estimation s'élève à 735.14 € HT, soit un montant total de 882.17 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir écouté l'exposé de Monsieur Le Maire et délibéré :

- **Accepte** le devis de l'entreprise CHRONOFEU pour un montant global HT de 735.14 €, soit 882.17 € TTC,
- **Autorise** Monsieur Le Maire à effectuer les formalités nécessaires pour l'exécution des travaux.

VI– DECOLUM – ACHAT D'ILLUMINATIONS

Le Maire expose au Conseil Municipal l'offre de prix établie par la société DECOLUM relative à l'achat d'illuminations.

Le montant HT de cette estimation s'élève à 546.40 € HT, soit un montant total de 685.68 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir écouté l'exposé de Monsieur Le Maire et délibéré :

- *Accepte le devis de l'entreprise DECOLUM pour un montant global HT de 546.40 €, soit 685.68 € TTC,*
- *Autorise Monsieur Le Maire à effectuer les formalités nécessaires pour l'acquisition.*

VII- PROJET D'ACTE SUITE A L'IMPLANTATION DE LA LIGNE ELECTRIQUE SUR LA PARCELLE B861 - ANGLADE

Le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'acte établi par Maître AUGARDE relatif aux travaux d'implantation de la ligne électrique effectués sur la parcelle cadastrée section B numéro 861 située sur la commune d'Anglade, conformément à la convention signée avec ENEDIS en 2018 et 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir écouté l'exposé de Monsieur Le Maire et délibéré :

- *Prend acte du présent projet,*
- *Valide son contenu,*
- *Autorise Monsieur Le Maire à effectuer les formalités administratives nécessaire et à signer toutes pièces correspondantes.*

VIII- RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSANISSEMENT COLLECTIF – EXERCICE 2023

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif de l'exercice 2023.

Le Conseil Municipal après en avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré :

- *Approuve ce rapport et formule un avis favorable sans réserve.*

IX- DIVERS

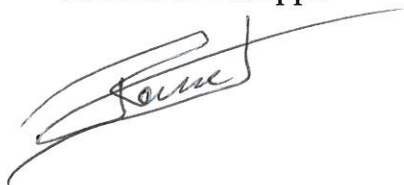
A) Cantine - Dépréciations de créances :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'un état portant sur les dépréciations de créances et indique que le montant de la provision s'élève à 64.01 €. Cette situation fera l'objet de l'émission d'un titre au compte 781 pour le montant indiqué.

- B) Route de l'Hôpital :
Suite à la pétition des administrés de Perit rassemblés pour obtenir la voie en sens unique, Monsieur le Maire communique à l'assemblée l'avis favorable émanant du Centre Routier Départemental. Toutefois, nous comptons sur les avis du SDIS et du SMICVAL pour prendre une décision.
- C) Pacte fiscal et financier :
Un rééquilibrage financier concernant la redistribution par commune est proposé par la CCE.
- D) Ralentisseur route de la Citadelle :
Monsieur le Maire communique au conseil l'avis conforme du Centre Routier Départemental. A cette suite, Monsieur le Maire propose d'adresser une correspondance à la Préfecture.
- E) Repas des aînés :
Afin de préparer le repas des aînés, Monsieur le Maire annonce démarrer la recherche d'un traiteur pour le mois de février 2025.
- F) Rapport de visite des ouvrages assainissement – exercice 2023 :
Monsieur Le Maire donne lecture du rapport de visite des ouvrages de l'assainissement à l'assemblée.

- LEVEE DE SEANCE -

Le Secrétaire de Séance,
ROUSSET Philippe



Le Maire,
BAILAN Bernard

